



PRÉFÈTE DE LA RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE



7 mars 2019

COMPTE RENDU ET RELEVÉ DE DÉCISIONS DE LA CRFB DU 7 MARS 2019

Monsieur le Préfet introduit la séance de la CRFB.

Il rappelle l'importance de la filière forêt bois pour la région Nouvelle Aquitaine. Il souligne à ce propos les efforts actuellement réalisés par l'ensemble des acteurs pour répondre à la tension sur la ressource pin maritime dans le Massif des Landes de Gascogne. Il rappelle les enjeux à préserver le foncier forestier, en particuliers face à la pression d'urbanisation: à ce titre il est très vigilant sur les conditions d'acceptation des autorisations de défrichement.

Participants : cf. annexe 1

Atteinte du quorum avec 27 membres présents, représentés ou ayant donné un mandat.

L'ordre du jour était le suivant :

1 - Présentation du projet de PRFB pour validation avant la procédure d'évaluation environnementale.

M. le Président du Conseil Régional précise que le SRADDET en cours d'élaboration s'attachera à lutter contre l'artificialisation des sols et l'étalement urbain, avec un objectif de sanctuarisation de la forêt et des terres agricoles.

Il souligne l'importance à conserver au niveau de la région la chaîne de valeur pour la filière forêt/bois, avec le développement de la chimie verte.

Il souhaite un engagement dans la lutte écologique contre les nouveaux agresseurs des bois, avec des études en cours par l'INRA, soutenues par la région.

Il rappelle que le défi de neutralité carbone a été altéré par les deux tempêtes qui ont affecté les massifs. L'objectif national de neutralité est envisagé en 2050, l'ambition du SRADDET est de l'atteindre en 2040. Il souligne l'importance des ceintures boisées péri-urbaines.

Il rappelle son attachement pour l'ONF, l'engagement de la Région dans le projet Flying Whales (exploitation des bois de montagne par dirigeables).

Enfin, il indique l'importance à la structuration régionale de la filière Nouvelle Aquitaine.

Il précise qu'il n'est pas totalement opposé aux projets photovoltaïques en forêt.

Les présentations sont ensuite réalisées :

- Olivier ROGER (DRAAF) et Bernard LAZARINI (Conseil Régional) : rappel du contexte et des démarches effectuées;
- Stéphane LATOUR (FIBA) et Gaël LAMOURY (BOISLIM): axe 1 renforcer la compétitivité de la filière forêt-bois;
- Roland de LARY (CRPF): axe 2, renforcer la gestion durable de la forêt;
- Eric DUMONTET (SYSSO): axe 3, renforcer la protection contre les risques;
- Philippe OSPITAL (PNR): axe 4, partager les enjeux de la politique forestière dans les territoires.

Les échanges avec les membres de la CRFB s'engagent suite aux présentations :

- Henri de CERVAL indique son assentiment sur la démarche de PNFB. Il considère que le PRFB est ambitieux avec un objectif de mobilisation supplémentaire de 2,4 Mm³. Il est en accord avec les présentations faites des 4 axes du PRFB. Il exprime cependant une inquiétude sur la détermination des pilotes des actions, qu'il juge pertinent de confier aux acteurs professionnels opérationnels.

Concernant les mesures visant à améliorer la mobilisation des bois, il exprime son scepticisme quant à la mesure Uniformob. Enfin, il souligne que toutes les fiches actions comportent la prise en compte des enjeux écologiques, il convient de tenir compte de l'état initial de cette prise en compte, déjà réalisée comme l'attestent le taux de PSG ou de certification PEFC, et s'attacher à progresser, mais à ne pas tout demander trop vite.

- Alain ROUSSET souligne qu'une démarche identique préside à l'élaboration du SRADDET, qui est un plan contractuel indiquant une direction, une orientation. Il rappelle que M. MARTRES, président du SYSSO, avait proposé un projet sylvicole écologique. Il convient de valoriser les aménités de la forêt, qui, pour mémoire, ont permis de mobiliser le FSUE durant la tempête Klaus.

- Henri de CERVAL souligne les deux enjeux actuels de la filière : la tension sur la ressource et l'acceptation sociétale des coupes rases.

- Alain ROUSSET rappelle l'engagement de la région dans le soutien à la mécanisation des ETF.

- Bruno LAFON, président du SYSSO, insiste sur le caractère opérationnel du PRFB, avec un partenariat public/privé à mettre en place dans le pilotage des actions à l'instar de ce qui a été fait pour le plan tempête Klaus Il remercie à cette occasion l'État pour le soutien financier apporté. Il souligne que le PRFB ne doit pas apporter trop de contraintes supplémentaires dans la gestion et l'exploitation forestière, en particulier sur les coupes rases, l'exigence en présence d'arbres morts (risque sanitaire) ou les obligations paysagères. Il rappelle que la forêt est essentiellement privée, biens de propriétaires qui en assurent l'entretien et le renouvellement. Il souligne le paradoxe des nouveaux ruraux, qui s'affichent comme "protecteurs" de la forêt mais qui engendrent souvent une hausse du risque d'incendie de forêt. Il attend du Comité Paritaire Sylvo Cynégétique des actions opérationnelles et des résultats.

Il conclut en demandant à ce que la société respecte les sylviculteurs.

- Michel GAILLOT, représentant FNE Nouvelle-Aquitaine constate les avancées du PRFB au niveau des intentions affichées. Mais il trouve cependant que les fiches actions sont encore insuffisantes et il demande à ce que les efforts continuent.

En matière de gestion durable, il considère qu'il faut savoir évoluer en visant le long terme. Il regrette l'importance accordée aux investissements productifs comme si la biodiversité n'avait pas de valeur. La biodiversité est une assurance contre le changement climatique.

- Stéphane VIEBAN, directeur de AFB, souhaite apporter le témoignage des salariés de la coopérative. Bien que passionnés, ils se sentent découragés car stigmatisés pour leurs pratiques sylvicoles alors qu'ils respectent les principes de gestion forestière durable. Il attend les simplifications administratives annoncées. Les contraintes administratives sont bloquantes: procédure de cas par cas pour les premiers boisements de plus de 0,5 ha, complexité de l'appel à projet résilience. Il faut laisser les opérateurs agir. Il est favorable aux objectifs du PRFB, mais il ne doit pas être une source supplémentaire de contraintes.

- M. FLAMANT, élu CRPF Dordogne et président du syndicat des propriétaires forestiers de Dordogne, indique les difficultés probables à venir avec les évolutions législatives attendues : suppression du rôle du préfet dans l'élaboration des plans de chasse et diminution des surfaces pour le PSG. Il souligne enfin que les GIEEF ne sont pas adaptés et sont un échec.

- François GUIRAUD, président de la FIBA, reprend la vigilance vis à vis de la complexification des procédures. Il souligne les efforts à faire en matière de GPEC face à l'enjeu de la création des emplois à venir.

En conclusion :

Monsieur le Préfet indique qu'on se plaint de trop de réglementation, mais avec l'atomisation de la société, chaque sous-groupe demande une protection juridique spécifique, ce qui est de nature à démultiplier les normes.

Il rappelle que la réduction du périmètre d'action de l'Etat est un corollaire de la réduction des dépenses publiques.

- Alain ROUSSET partage cette analyse. Il souhaite expérimenter un contrat région/Territoire/Professionnels.

- Monsieur le Préfet et Alain ROUSSET remercient les membres de la CRFB et quittent la séance.

- Philippe de GUENIN, DRAAF, souligne qu'à la demande des membres de la CRFB, le pilotage des principales fiches actions va être confié à un acteur économique de la filière.

Si la prise en compte des enjeux environnementaux a pu faire apparaître des contraintes ou engendrer des découragements, il faut se faire confiance et avancer selon un processus itératif pour dénouer les difficultés.

La CRFB se termine par la présentation par le Cerema de l'avancement de l'évaluation environnementale.

Le processus de déroulera au cours du printemps, avec saisine de l'Autorité Environnementale (CGEDD) sur le projet de PRFB et le rapport environnemental.

L'approbation du PRFB par le Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation ne pourra se faire qu'à l'issue de l'évaluation environnementale : à l'automne 2019.